

**PARCOURS COMPLET**  
**Rentrée septembre 2021**

**PUBLIC**

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme

**MODALITES DE FINANCEMENT**

Selon le parcours de formation à réaliser et selon votre statut à l'entrée en formation, il existe différents types de financement

**METHODES PEDAGOGIQUES**

Cours magistral, réflexion de groupe, Travaux dirigés, projets pédagogiques transversaux, suivi individualisé du parcours

**INTERVENANTS**

Infirmiers formateurs permanents et des intervenant extérieurs professionnels exerçant dans le secteur sanitaire et social

**MODALITES D'EVALUATION**

Chaque module est évalué selon la directive du référentiel de formation.

Le diplôme d'Etat est délivré par la DRDJSCS, sous réserve de l'acquisitoin de toutes les ompétences et unités de formation.

**PARCOURS**

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines, soit 1435 heures d'enseignement théorique et stage clinique, réparties ainsi sur l'année:

- Enseignement en institut de formation : 17 semaines, soit 595 heures ;
- Enseignement en stage clinique : 24 semaines, soit 840 heures.

Durant la formation, les élèves bénéficient de 7 semaines de congés.

**L'enseignement en institut de formation** comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels. **La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

**Module 1 :** Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne – 4 semaines (140 heures)

**Module 2 :** L'état clinique d'une personne - 2 semaines (70 heures)

**Module 3 :** Les soins - 5 semaines (175 heures)

**Module 4 :** Ergonomie - 1 semaine (35 heures)

**Module 5 :** Relation-communication - 2 semaines (70 heures)

**Module 6 :** Hygiène des locaux hospitaliers - 1 semaine (35 heures)

**Module 7 :** Transmission des informations - 1 semaine (35 heures)

**Module 8 :** Organisation du travail - 1 semaine (35 heures)

**Les stages sont au nombre de six, de 140 heures chacun, soit 4 semaines.** Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

**Service de court séjour :** médecine

**Service de court séjour :** chirurgie

**Service de moyen ou long séjour :** personnes âgées ou handicapées

**Service de santé mentale ou service de psychiatrie Secteur extrahospitalier**

Sur l'ensemble des stages cliniques, **un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.**

Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.